

**59<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**INVITATION**

---

Vendredi, 29 avril 2022, 10h15 (ouverture des portes 9h15)  
Salle San Francisco dans le Congress Center Messe Basel, Bâle

## **Annexes**

- Résumé du rapport de gestion
- Formulaire «Inscription / Procuration / Instructions»
- Enveloppe-réponse

# Ordre du jour

1. **Rapport sur l'exercice financier 2021**
  - 1.1 **Adoption du rapport de gestion, des comptes annuels et des comptes consolidés**
  - 1.2 **Vote consultatif sur le rapport de rémunération**
2. **Décharge**
3. **Affectation des bénéfices non distribués**
4. **Élections**
  - 4.1 **Élection de dix membres du conseil d'administration**
    - 4.1.1 Thomas von Planta (membre et président lors du même vote)
    - 4.1.2 Christoph B. Gloor
    - 4.1.3 Hugo Lasat
    - 4.1.4 Karin Lenzlinger Diedenhofen
    - 4.1.5 Christoph Mäder
    - 4.1.6 Markus R. Neuhaus
    - 4.1.7 Hans-Jörg Schmidt-Trenz
    - 4.1.8 Marie-Noëlle Venturi - Zen-Ruffinen
    - 4.1.9 Maya Bundt
    - 4.1.10 Claudia Dill
  - 4.2 **Élection de quatre membres du comité de rémunération**
    - 4.2.1 Christoph B. Gloor
    - 4.2.2 Karin Lenzlinger Diedenhofen
    - 4.2.3 Christoph Mäder
    - 4.2.4 Hans-Jörg Schmidt-Trenz
  - 4.3 **Représentant indépendant**

Christophe Sarasin
  - 4.4 **Organe de révision**

Ernst & Young AG
5. **Rémunération**
  - 5.1 **Rémunération du conseil d'administration**
  - 5.2 **Rémunération de la direction du groupe**
    - 5.2.1 **Rémunération fixe**
    - 5.2.2 **Rémunération variable**

# Ordre du jour

## 1. Rapport sur l'exercice financier 2021

### 1.1 Adoption du rapport de gestion, des comptes annuels et des comptes consolidés

#### Proposition

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion, les comptes annuels et les comptes consolidés.

### 1.2 Vote consultatif sur le rapport de rémunération

#### Proposition

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport de rémunération figurant dans le rapport annuel 2021 (vote consultatif non contraignant).

## 2. Décharge

#### Proposition

Le conseil d'administration propose d'accorder la décharge aux membres du conseil d'administration et aux personnes chargées de la gestion de la société.

### 3. Affectation des bénéfices non distribués

#### Proposition

Le conseil d'administration propose d'affecter les bénéfices non distribués comme suit:

Bénéfices annuels 2021	CHF	391 510 151.81
Bénéfices reportés de l'année précédente	CHF	<u>136 302.91</u>
Bénéfices non affectés	CHF	391 646 454.72
Dividende	CHF	– 320 600 000.00
Affectation aux réserves libres	CHF	<u>– 71 000 000.00</u>
Report sur le nouvel exercice	CHF	46 454.72

Le montant des dividendes de CHF 320 600 000.00 correspond à un dividende brut de CHF 7.00 par action, respectivement de CHF 4.55 par action après déduction de l'impôt anticipé de 35 %.

Le dernier jour de négoce avec droit au dividende est prévu pour le 2 mai 2022 et le premier jour de négoce sans droit au dividende (ex-date) pour le 3 mai 2022. La date prévue pour le paiement est le 5 mai 2022.

## 4. Élections

### 4.1 Élection de dix membres du conseil d'administration

#### Proposition

Le conseil d'administration propose la réélection de Thomas von Planta (également comme président du conseil d'administration dans le même vote), Christoph B. Gloor, Hugo Lasat, Karin Lenzlinger Diedenhofen, Christoph Mäder, Markus R. Neuhaus, Hans-Jörg Schmidt-Trenz et Marie-Noëlle Venturi - Zen-Ruffinen comme membres du conseil d'administration, ainsi que l'élection de Maya Bundt et de Claudia Dill dans le conseil d'administration, chacune/chacun pour un mandat d'une durée d'un an jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

#### Notes explicatives

Les détails des curricula vitae du président et des actuels membres du conseil d'administration se trouvent dans le rapport de Corporate Governance, pages 46 – 49 du rapport annuel 2021 sur:

<https://www.baloise.com/fr/home/investisseurs/publications.html>



#### 4.1.1 Thomas von Planta

Né en 1961, de nationalité suisse

Docteur en droit, avocat

Membre du conseil d'administration depuis 2017.

Élection comme président et membre du conseil d'administration lors du même vote.



#### 4.1.2 Christoph B. Gloor

Né en 1966, de nationalité suisse  
Économiste d'entreprise ESCEA  
Membre du conseil d'administration depuis 2014.



#### 4.1.3 Hugo Lasat

Né en 1964, de nationalité belge  
Master in Economic Sciences, Master in Finance  
Membre du conseil d'administration depuis 2016.



#### 4.1.4 Karin Lenzlinger Diedenhofen

Née en 1959, de nationalité suisse  
Docteur en économie HSG  
Membre du conseil d'administration depuis 2021.



#### 4.1.5 Christoph Mäder

Né en 1959, de nationalité suisse  
Avocat  
Membre du conseil d'administration depuis 2019.



#### **4.1.6 Markus R. Neuhaus**

Né en 1958, de nationalité suisse  
Docteur en droit, Expert fiscal diplômé  
Membre du conseil d'administration depuis 2019.



#### **4.1.7 Hans-Jörg Schmidt-Trenz**

Né en 1959, de nationalité allemande  
Professeur en sciences, Docteur en sciences politiques  
Membre du conseil d'administration depuis 2018.



#### **4.1.8 Marie-Noëlle Venturi - Zen-Ruffinen**

Née en 1975, de nationalité suisse  
Professeur en droit, Docteur en droit, avocate  
Membre du conseil d'administration depuis 2016.





#### 4.1.9 Maya Bundt

Née en 1971, de nationalité allemande et suisse

Maya Bundt est titulaire d'un diplôme en géoécologie et d'un doctorat en sciences de l'environnement de l'EPF de Zurich. Depuis 2003, elle occupe différentes fonctions dans la société de réassurance Swiss Re. Elle a notamment dirigé le service Cyber & Digital Solutions et occupé les fonctions de Cyber Practice Leader et de présidente du Swiss Re Cyber Council. Après son élection au Conseil d'administration de la Bâloise Holding SA, elle mettra fin à ses activités opérationnelles dans le secteur de la réassurance. Avant de rejoindre Swiss Re, Maya Bundt a travaillé pendant trois ans pour le Boston Consulting Group en tant que conseillère en stratégie dans de nombreux secteurs. Maya Bundt est membre élu du World Economic Forum Global Future Council for Cybersecurity et siège, en tant que membre indépendant, aux conseils d'administration de la Banque Valiant SA et d'APG SGA SA.



#### 4.1.10 Claudia Dill

Née en 1966, de nationalité suisse

Claudia Dill a étudié l'économie à l'université de Saint-Gall, détient un MBA de l'université de Rochester/Berne et est diplômée de l'Advanced Management Program de la Wharton School de l'université de Pennsylvanie. De 1999 à 2020, elle a travaillé pour le Zurich Insurance Group dans différentes fonctions de direction à Zurich, New York et Sao Paulo, notamment en tant que CFO de la réassurance interne et du secteur run-off de la réassurance, CFO des activités européennes et COO des activités d'assurance dommages. En dernier lieu, elle était membre de la direction du groupe et responsable du marché latino-américain. Avant de rejoindre Zurich, Claudia Dill a travaillé pour Crédit Suisse, Deutsche Bank, Commerzbank et Coopers and Lybrand. Jusqu'en mars 2022, elle était membre indépendante du conseil d'administration de Nordea Bank Abp.

## **4.2 Élection de quatre membres du comité de rémunération**

### **Proposition**

Le conseil d'administration propose d'élire les membres suivants du conseil d'administration comme membres du comité de rémunération pour un mandat d'un an, jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire suivante:

- 4.2.1** Christoph B. Gloor
- 4.2.2** Karin Lenzlinger Diedenhofen
- 4.2.3** Christoph Mäder
- 4.2.4** Hans-Jörg Schmidt-Trenz

## **4.3 Représentant indépendant**

### **Proposition**

Le conseil d'administration propose d'élire Christophe Sarasin, avocat, comme représentant indépendant pour une durée d'un an, jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

## **4.4 Organe de révision**

### **Proposition**

Le Conseil d'administration propose de nommer Ernst & Young AG, Bâle, comme organe de révision pour l'exercice 2022.

## 5. Rémunérations

### 5.1 Rémunération du conseil d'administration

#### Proposition

Le conseil d'administration propose que le montant total des rémunérations du conseil d'administration pour le prochain exercice 2023 soit fixé à 3,40 millions de francs suisses.

#### Notes explicatives

Les honoraires des membres du conseil d'administration n'ont pas été augmentés depuis 2008. Le président du conseil d'administration exerce son mandat à plein temps et perçoit des honoraires fixes (CHF 1 300 000). Il n'a pas droit à des honoraires variables et ne reçoit donc pas d'attribution du Performance Pool, ni d'attribution des Performance Share Units. Les membres du conseil d'administration perçoivent des honoraires fixes pour leur participation au conseil d'administration (CHF 125 000), ainsi que pour les fonctions supplémentaires qu'ils exercent dans les comités du conseil d'administration (CHF 70 000 pour la présidence, CHF 50 000 pour les membres). Ces honoraires ne sont pas liés à la réalisation d'objectifs spécifiques de réussite ou de performance. Ils tiennent compte des responsabilités et de la charge de travail des différentes fonctions.

Les chiffres détaillés des années précédentes et les montants attribués à chaque membre du conseil d'administration figurent dans le rapport sur les rémunérations aux pages 72 et 73 du rapport annuel 2021.

Une partie des honoraires est versée sous forme d'actions bloquées de la Bâloise. De manière analogue au plan de souscription d'actions pour le management, les membres du conseil d'administration bénéficient d'une réduction de 10% sur le cours de la bourse. Les actions sont comptabilisées comme un élément de rémunération au plein prix du marché (et non à 90%), car cela correspond au coût effectif pour la Bâloise.

**59° ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**INVITATION**

Exercice	Honoraires de base	Honoraires de comité	Cotisations légales aux assurances sociales	Plan de souscription d'actions avec décote	Total	
<b>2022</b>	2 425 000	790 000	79 994	101 343	3 396 337	Approuvé par l'AG 2021
dont Président du CA	1 300 000	–	25 680	48 149	1 373 829	
dont autres membres du CA	1 125 000	790 000	54 314	53 194	2 022 508	
<b>2023</b>	2 425 000	790 000	79 977	101 343	3 396 320	Proposé à l'AG 2022
dont Président du CA	1 300 000	–	25 663	48 149	1 373 812	
dont autres membres du CA	1 125 000	790 000	54 314	53 194	2 022 508	

Montants en CHF.

Les cotisations de sécurité sociale comprennent les cotisations versées par l'employeur en vertu de la loi aux caisses de sécurité sociale de l'État (dans chaque cas jusqu'au seuil constitutif de rente ou assurable). Pour le président du conseil d'administration, qui exerce une fonction à plein temps, les cotisations patronales légalement requises sont versées à une institution de prévoyance professionnelle. Aucune cotisation à la prévoyance professionnelle n'est versée pour les autres membres du conseil d'administration. Les cotisations de l'employeur sont proposées avec un supplément de 1% des honoraires. Cette réserve est notamment prévue pour des taux de cotisation plus élevés ou des cotisations plus importantes en raison de changements au sein du conseil d'administration.

## 5.2 Rémunération de la direction du groupe

Le système de rémunération de la direction du groupe n'a pas changé par rapport à l'année précédente. Il est basé sur les dispositions de la directive de rémunération émise par le conseil d'administration et sur le règlement de rémunération. Il se compose d'une rémunération fixe (salaire de base payé en espèces) et d'une rémunération variable.

- Pour la **rémunération variable à court terme**, le comité de rémunération détermine ex post le montant du Performance Pool (PP). Sur la base d'une évaluation systématique, les principaux indicateurs suivants sont pris en compte : implémentation de la stratégie, réussite commerciale, risques encourus et évolution du cours de l'action et du dividende (Total Shareholder Return, TSR) par rapport aux concurrents. La valeur escomptée du Performance Pool s'élève à 60 % du salaire de base, avec la possibilité de verser au maximum 90 % du salaire de base.
- Pour la **rémunération variable à long terme**, les Performance Share Units (PSU) permettent aux membres de la direction du groupe de participer à l'évolution de la valeur de l'entreprise et constituent un instrument de fidélisation à long terme. Les PSU sont émises sous forme de droits de souscription d'actions. La valeur prévue pour les membres de la direction du groupe correspond à 40 % du salaire de base.

En vertu de l'art. 32, alinéa 4, des statuts de la Bâloise, la rémunération variable totale des membres de la direction du groupe ne peut dépasser 130 % du salaire de base.

Le montant soumis à l'approbation de l'Assemblée générale est basé sur la valeur des actions (PP) ou des droits (PSU) au moment de l'attribution. Ceci ne tient pas compte du fait que les actions soient exposées au marché pendant la période de blocage (PP) ou la période d'acquisition des droits (PSU) de trois ans qui suit et peuvent donc avoir une valeur supérieure ou inférieure après ces trois ans. Pour les PSU, un second élément vient s'ajouter: la Bâloise compare son Total Shareholder Return (TSR) sur la période de performance de trois ans à celui des autres assureurs dans l'indice STOXX 600 Europe Insurance. Le facteur de conversion des droits en actions peut varier de 0,0 (la Bâloise dans le pire quart du groupe de référence) à 2,0 (la Bâloise, meilleure entreprise du groupe de référence). Le conseil d'administration ne peut pas anticiper ces développe-

ments futurs et propose donc l’approbation de la rémunération variable à la date d’octroi. La performance après la date d’attribution est publiée dans le rapport annuel (cf. pages 61 et 67 du Rapport annuel 2021).

Le montant total de la rémunération fixe ① et le montant total de la rémunération variable ②, incluant dans chaque cas les cotisations estimées de l’employeur à des institutions de prévoyance (fonds de pension, fonds de sécurité sociale de l’État), jusqu’au seuil constitutif de rente ou assurable, sont soumis pour approbation à l’Assemblée générale. Les montants soumis à l’approbation concernent respectivement les périodes suivantes: rémunération fixe pour l’exercice suivant 2023 et rémunération variable pour l’exercice en cours 2022.

	Rémunération fixe	Rémunération variable			Rémunération totale
	Salaire de base	Court terme	Long terme	Total	
<b>Valeur escomptée</b>	100 %	60 %	40 %	100 %	200 %
<b>Valeur maximale</b>	100 %	90 %	40 %	130 %	230 %
	①			②	

## 5.2.1 Rémunération fixe

### Proposition

Le conseil d'administration propose de porter le montant total de la rémunération fixe de la direction du groupe pour le prochain exercice 2023 à CHF 4,15 millions.

### Notes explicatives

À CHF 4,15 millions, la rémunération fixe proposée pour la direction du groupe est supérieure de CHF 140 000 à celle de l'année précédente. La rémunération est régulièrement comparée à celles du marché. Cette comparaison a révélé un écart par rapport au marché pour le responsable de la division Finances du groupe et le responsable de la division Asset Management du groupe. Le conseil d'administration propose donc d'augmenter la rémunération fixe de chacun d'entre eux de CHF 50 000, plus les cotisations de sécurité sociale.

Montants en CHF	2022	2023
	Montant maximal	Montant maximal
– Rémunération fixe	3 250 000	3 350 000
– Cotisations aux institutions de prévoyance	759 454	796 204
<b>Total</b>	<b>4 009 454</b> Approuvé par l'AG 2021	<b>4 146 204</b> Proposé à l'AG 2022

Les cotisations aux assurances sociales comprennent les cotisations estimées de l'employeur aux assurances sociales publiques et à l'institution de prévoyance professionnelle (dans chaque cas jusqu'à la valeur seuil constitutive de rente ou assurable). Si les taux de cotisation ou les seuils de la sécurité sociale de l'État devaient être augmentés, les cotisations de sécurité sociale demandées ici augmenteraient en conséquence.

## **5.2.2 Rémunération variable**

### **Proposition**

Le conseil d'administration propose de fixer le montant maximal de la rémunération variable de la direction du groupe à CHF 4,79 millions pour l'exercice 2022 en cours.

### **Notes explicatives**

La rémunération maximale proposée est constituée des éléments suivants:

- (i) CHF 2,93 millions comme rémunération variable à court terme (base: Performance Pool maximal de 90 % du salaire de base),
- (ii) CHF 1,30 million comme rémunération variable à long terme (base: valeur-cible des PSU de 40 % du salaire de base, calculée à la date d'attribution, sans tenir compte des changements de valeur ultérieurs jusqu'à la date de conversion ; sur la base du facteur de conversion de 0,0 à 2,0),
- (iii) CHF 0,23 million pour les contributions patronales aux institutions sociales et de prévoyance et versées aux instituts de prévoyance et
- (iv) CHF 0,33 million, correspondant à la décote dans le cadre du plan de souscription d'actions.

Le montant maximal à approuver par l'Assemblée générale est de CHF 4,79 millions, soit le même niveau que l'année précédente.

Le comité de rémunération déterminera en février 2023 le montant de la rémunération variable de la direction du groupe pour l'exercice 2022.

Pour l'exercice 2021, la direction générale du groupe a reçu une rémunération variable de CHF 3,80 millions, soit 80 % du montant maximal de CHF 4,79 millions précédemment approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires.



Montants en CHF	2021		2022
	Montant maximal	Montant effectif	Montant maximal
– Rémunération variable	4 225 000	3 445 266	4 225 000
– Cotisations aux instituts de prévoyance	234 186	231 746	234 186
– Plan de souscription d'actions avec décote	325 000	127 929	325 000
<b>Total</b>	<b>4 784 186</b>	<b>3 804 941</b>	<b>4 784 186</b>
	Approuvé par l'AG 2021		Proposé à l'AG 2022

Les cotisations aux assurances sociales comprennent les cotisations estimées de l'employeur aux assurances sociales publiques et à l'institution de prévoyance professionnelle (dans chaque cas, jusqu'à la valeur seuil constitutive de rente ou assurable). Si les taux de cotisation ou les seuils de la sécurité sociale de l'État devaient être augmentés, les cotisations de sécurité sociale demandées ici augmenteraient en conséquence.

# Modalités organisationnelles

## Droit de vote

A l'Assemblée générale, sont autorisé(e)s à voter toutes les actionnaires et tous les actionnaires inscrit(e)s au registre des actions avec droit de vote le 25 avril 2022 à 17h00. Pour des raisons d'ordre technique, aucune inscription ne sera effectuée dans le registre des actions après cette date/heure.

## Carte d'admission et documents de vote

### Formulaire «Inscription / Procuration / Instructions»

Cette invitation est accompagnée d'un formulaire vous permettant de commander votre carte d'admission personnelle avec le matériel de vote. Ce même formulaire sert de procuration si vous souhaitez vous faire représenter à l'Assemblée générale :

- **par le représentant indépendant**, Christophe Sarasin, associé du cabinet d'avocats et de notaires FROMER à Bâle, qui exercera le droit de vote conformément à vos instructions.
- **par un autre actionnaire**, que vous devez désigner explicitement sur le formulaire avec nom et adresse.

Veillez utiliser dans tous les cas l'enveloppe-réponse ci-jointe. Votre courrier postal sera traité par Devigus Shareholder Services, Rotkreuz. Si vous accordez une procuration au représentant indépendant, le traitement sera effectué sous son contrôle. Si un autre actionnaire vous représente, la carte d'admission sera envoyée directement à votre représentant.

Le conseil d'administration se réserve le droit d'annuler l'Assemblée générale publique (le cas échéant, même à court terme) si elle est interdite ou autorisée uniquement sous des conditions restrictives en raison de modifications des décrets COVID-19. Dans un tel cas, le conseil d'administration prendra la décision que les actionnaires pourront exercer leur droit de vote exclusivement par l'intermédiaire du représentant indépendant et seront exclus de toute participation physique (art. 27 de l'ordonnance 3 relative aux mesures de lutte contre le coronavirus, état au 17 février 2022). Le cas échéant, les actionnaires qui ont commandé une carte d'admission seront informé(e)s par écrit. En outre, une publication sera faite dans la Feuille officielle suisse du commerce. Les actionnaires auront alors la possibilité de donner leurs instructions au représentant indépendant (ou de les donner personnellement, le jour même de l'Assemblée générale annuelle sur le lieu de l'assemblée).

### Portail en ligne «GVMANAGER»

Les actionnaires peuvent également commander leur carte d'admission ou donner une procuration et communiquer des instructions au représentant indépendant par voie électronique, jusqu'au 27 avril 2022 à 10h00.

**A cet effet, veuillez accéder au portail en ligne «GVMANAGER» sur le site Internet [www.baloise.com/assemblee-generale](http://www.baloise.com/assemblee-generale) et utilisez votre code d'accès personnel ou votre code QR disponible sur le formulaire «Inscription / Procuration / Instructions».**

### Indications pour l'utilisation du portail en ligne «GVMANAGER»

- Avec votre code d'accès personnel ou votre code QR, vous pouvez consulter le portail en ligne aussi souvent que vous le souhaitez, même après avoir donné vos instructions.
- Pour modifier ultérieurement vos instructions, veuillez contacter le registre des actions (**[baloise@devigus.com](mailto:baloise@devigus.com)**), qui réinitialisera vos données.
- Après l'envoi de la procuration, vous pourrez imprimer les instructions que vous avez données en cliquant sur «Vue impression».
- Si vos instructions nous parviennent sous différentes formes, l'expression de l'intention avec la date la plus récente (date sur le formulaire de procuration ou date d'utilisation de «GVMANAGER») sera considérée comme faisant foi. En cas de dates identiques, l'émission électronique des instructions sera prise en compte. La commande électronique ou par écrit d'une carte d'entrée prévaut dans tous les cas sur les instructions données précédemment.
- Sont applicables les conditions d'utilisation stipulées dans le portail en ligne.

## Indications supplémentaires relatives à la représentation et l'exercice du droit de vote

- La représentation par votre banque de dépôt ou par un gestionnaire de fortune professionnel n'est pas autorisée.
- Conformément à l'article 16 des statuts, un actionnaire ne peut, dans l'exercice de son droit de vote, réunir plus d'un cinquième des actions avec droit de vote à l'Assemblée générale des actionnaires.

## Rapport de gestion

En annexe, vous recevez la version abrégée du rapport de gestion, qui commente la marche des affaires et contient les principaux indicateurs clés. Le rapport annuel complet peut être commandé sur notre site Internet [www.baloise.com/commande](http://www.baloise.com/commande). En outre, le rapport annuel et le procès-verbal de la dernière Assemblée générale annuelle seront disponibles pour consultation au siège social de la société, Aeschengraben 21, Bâle, à partir du 7 avril 2022 et pourront, comme cette invitation, être téléchargés sur [www.baloise.com](http://www.baloise.com).

## Divers

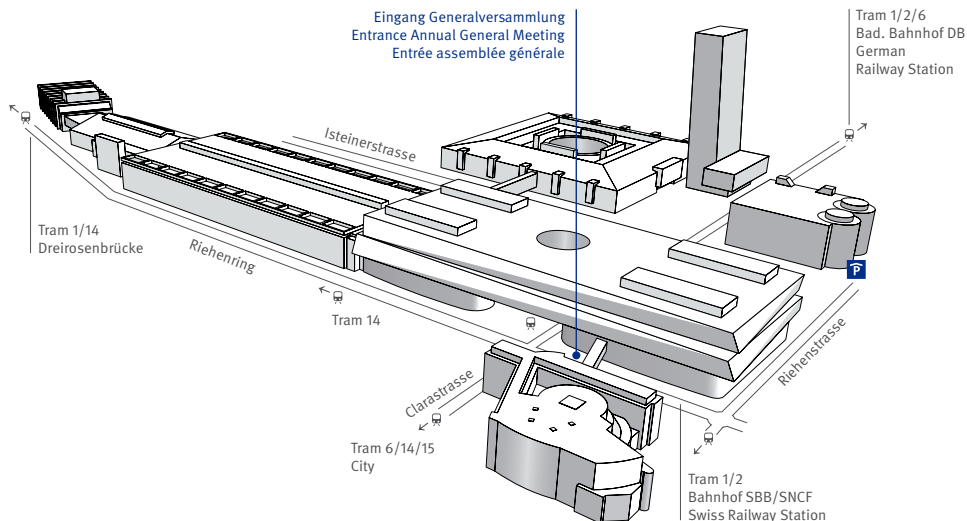
- Les actionnaires qui souhaitent modifier leur adresse de notification doivent adresser cette demande par écrit au registre des actions. Les coordonnées se trouvent au verso de cette invitation.
- Nous vous invitons cordialement à un café et des croissants avant le début de l'Assemblée générale.
- Une réception vous sera offerte à l'issue de la manifestation dans le foyer du Congress Center.

Bâle, le 6 avril 2022

Bâloise Holding SA  
Au nom du Conseil d'administration  
Thomas von Planta  
Président



# Plan d'accès: Messe Basel



En coopération avec ses partenaires, la Bâloise veille aux aspects de la durabilité aussi lors de l'organisation de l'assemblée générale, réduit autant que possible l'empreinte carbone de la manifestation et compense par des projets certifiés les émissions de CO<sub>2</sub> qui n'ont pas pu être évitées.

## Demandes au Registre des actions

Devigus Shareholder Services  
Birkenstrasse 47  
CH-6343 Rotkreuz  
Tél. +41 (0)41 798 48 48  
Fax: +41 (0)41 798 48 49  
Courriel: [baloise@devigus.com](mailto:baloise@devigus.com)

## Autres demandes

Bâloise Holding SA  
Secrétariat du Conseil d'administration  
Aeschengraben 21  
CH-4002 Bâle  
Courriel: [vrs@baloise.com](mailto:vrs@baloise.com)